



Communiqué de presse

Paris, le 23 septembre 2020

PROCÈS EN APPEL DE L'AFFAIRE « ARBITRAGE TAPIE » OUVERTURE DE LA PROCÉDURE D'ACCRÉDITATION

Une procédure d'accréditation est mise en place afin de faciliter l'organisation du procès en appel dans l'affaire dite « de l'arbitrage » de messieurs Pierre ESTOUP, Maurice LANTOURNE, Stéphane RICHARD, Jean-François ROCCHI, Bernard SCEMAMA et Bernard TAPIE qui se déroulera à la cour d'appel de Paris du **12 octobre au 18 novembre 2020**.

Seuls les **journalistes rédacteurs et dessinateurs** doivent solliciter une accréditation qui leur permettra d'accéder aux places réservées à la presse dans la salle d'audience. Les journalistes reporter d'images n'ont pas besoin d'accréditation.

Chaque rédaction est priée de transmettre autant de demandes d'accréditation que de journalistes susceptibles de couvrir le procès. **Un badge par rédaction sera délivré le premier jour du procès**. Ce badge pourra donc comporter plusieurs noms, à charge pour les journalistes de cette même rédaction de se le transmettre durant le procès. Un duplicata du badge pourra être réalisé sur demande.

Pour les journalistes ne disposant pas de carte de presse ou bénéficiant d'une carte de presse en tant que « journaliste honoraire », une attestation de leur employeur ou de la rédaction pour laquelle il effectue la pige et comportant les mentions légales de la société et les noms et coordonnées du chef de service est indispensable pour obtenir une accréditation.

Le formulaire d'accréditation est disponible sur le site internet de la cour d'appel de Paris et **doit être retourné avant le 6 octobre 2020 inclus** à : presse.ca-paris@justice.fr en indiquant dans l'objet du message « accréditation procès arbitrage TAPIE ».

Un dossier de presse avec l'ensemble des informations pratiques concernant l'audience vous sera transmis avant l'audience.

Contact presse

Pierre Reynaud, magistrat chargé de la communication
presse.ca-paris@justice.fr
+33 (0) 6 20 34 20 71